REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026 A 18H

Membres en exercice : 27
Membres présents : 17
Membres absents : 10
Dont membres représentés : 8

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, PUY Pascale, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique LEBOEUF Chrystele, SOLER Christophe, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, CANOVAS François, CALA Patrick, ROCA Xavier.
Absents excusés ayant donnés pouvoir : CAMPREDON Françoise (pouvoir donné à FOURMOND Laurent), JAKOBINA Sandrine (pouvoir donné à LEBOEUF Chrystele), PACULL Joël (pouvoir donné à COSTA Yannick), BILLÈS Joël (pouvoir donné à SOLER Christophe), BOURREL Sandrine (pouvoir donné à BARBERA Laurence), MENDEZ Léocadie (pouvoir donné à CANOVAS François), GILLARD Celyne (pouvoir donné à CALA Patrick), BENAVENT Thierry (pouvoir donné à ROCA Xavier),
Absents excusés : MARGAILL Jean-Pierre
Secrétaire de séance : M. VENOSINO David
Date de la convocation : 14/10/2026

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2026/096	**ACQUISITION ET PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL-PPM PARCELLE AM N° 71**	► **DECIDE** d'acquérir la parcelle AM n°71 d'une superficie de 22 674 m², appartenant à l'Hospice de la Miséricorde (Centre hospitalier de Perpignan) au prix de 500 226,60 €, réparti selon les modalités suivantes : • 239 973,80 € pour la part acquise par la Commune de Pézilla la Rivière, correspondant à 5741 m² (lots A et B du plan en annexe). • 260 252,80 € pour la part acquise via un portage foncier de l'Établissement public foncier local Perpignan Pyrénées Méditerranée correspondant à 16 933 m² (lot C du plan en annexe) Les frais d'acte et accessoires étant supportés par les acquéreurs. ► **SOLLICITE** de l'EPFL-PPM le portage foncier du bien cadastré section AM – N° 71 - lot C (d'une emprise de 16 933 m²) au prix de 260 252,80 € - Remboursement sur 15 ans par annuités constantes, les frais de portage s'élevant à 0,50 % HT du capital restant dû ; ► **APPROUVE** la convention de portage foncier ci-annexée à passer avec l'EPFL-PPM ; ► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention pour le portage foncier à passer avec l'EPFL-PPM ainsi que tous documents se rapportant à cette acquisition, dont les frais seront à la charge des acquéreurs, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

2026/097	**VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN DE 4000M² ISSU DE LA PARCELLE AM N°71 AU SDIS 66**	► **DECIDE** de céder à l'euro symbolique 4000m² issus de la parcelle AM71 (correspondant au lot A) au SDIS 66 afin d'y réaliser une caserne de pompiers ; ► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette cession, dont les frais seront à la charge des acquéreurs, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/098	**DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BP 2026 BUDGET PRINCIPAL**	► **APPROUVE** la décision modificative N° 3 à apporter au budget primitif 2026 de la commune.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

<u>Liste des délibérations publiée et affichée le</u> : 02/11/2026